

Objet de la consultation :

Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier pour les services municipaux

QUESTIONS-REPONSES

Mise à jour le 21/05/2026

Question 1 du 24/04/2026 :

Il semblerait que la ligne 10 et 12 du BPU soient identiques merci de confirmer.

Réponse :

La différence entre les mobiliers des lignes 10 et 12 du BPU tient à la fixité des pieds :

Ligne 10 du BPU avec pieds fixes

Ligne 12 du BPU avec pieds réglables

Question 2 du 28/04/2026 :

Bonjour, Disposons-nous d'une tolérance sur les dimensions ?

Réponse :

Les dimensions demandées sont relativement basiques (bureau, caissons, tables, armoires...), dans certains descriptifs il est indiqué pour ce qui concerne les dimensions :

« Aux environs de » ou « approchant ».

Une tolérance d'un maximum de 10% serait admise.

La réponse la plus proche des dimensions indiquées étant à préférer.

Question 3 du 13/05/2026 :

Accepteriez-vous une table ovale L180 x P100 cm avec piètement 4 pieds, en remplacement d'un modèle à 2 pieds corolle ?

Réponse :

Un piètement 2 pieds corolle ou 4 pieds ne change pas la fonctionnalité du mobilier en question, le remplacement est donc toléré.

Question 4 du 13/05/2026 :

Pouvons-nous vous proposer des vestiaires industrie ainsi que des vestiaires de bureau en monoblocs, plus robustes et résistants, parfaitement adaptés à une utilisation intensive ?

Réponse :

Pour ce qui concerne les vestiaires, tous les types de vestiaires figurent au BPU du marché :

- Monobloc industrie propre
- Monobloc industrie salissante
- Vestiaire de bureau démontable (élément départ et élément suivant)
- Vestiaires casiers (individuel ou par colonne de vestiaires multicasiers soudés avec pieds)
- Vestiaire démontable industrie propre élément départ et élément suivant

- Vestiaire démontable industrie salissante élément départ et élément suivant

Les métiers présents au niveau de notre collectivité nécessitent cette variété.

Question 5 du 13/05/2026 :

Accepteriez-vous des Table tonneaux à la place Ovale ?

Réponse :

Une forme tonneau à la place d'une forme ovale ne change pas la fonctionnalité du mobilier en question, le remplacement est donc toléré.

Question 6 du 21/05/2026 :

Pourriez-vous nous préciser votre attente concernant le fauteuil demandé, notamment : la mention « particularité sur la coque » (coque souple, apparente, ergonomique, matériau ..), ainsi que le type de dossier attendu : tissu, résille ...

Réponse :

La particularité de la coque est décrite dans le descriptif du CCTP des lignes des fauteuils concernés. Exemples, lignes 75 et 76 : Coque interne souple en polycarbonate prenant la forme du dos.

Le tissu : voir Caractéristiques générales article 4.5.1 du CCTP :

*Ils bénéficieront (les fauteuils) d'un large choix de tissus (micro-perforé, laine, ski...) qui devront répondre à minima à la norme : NF- EN 1021-1 et EN 1021-2 (classement au feu des revêtements). **Au minimum Tissu M1 et PVC M1** (pour les lignes bis, EX 75 bis ou 76 bis).*

Question 7 du 11/05/2026 :

Pour les chaises pliantes, peut-on proposer aussi une poignée de préhension pour les lignes 97 à 98 bis du BPU?

Réponse :

Oui on peut proposer une poignée de préhension, cela ne modifie pas la fonctionnalité du mobilier (pliant).

Question 8 du 11/05/2026 :

Pour ligne 77 du BPU, peut-on proposer un dossier réglable hauteur par crémaillère plutôt que par colonne pneumatique?"

Réponse :

Voir Article 4.5.1 du CCTP

Ligne 77 : fauteuil adaptable est destiné aux agents qui travaillent sur les lieux d'accueil afin de pouvoir s'adapter à différentes morphologie (rotation des agents sur ces lieux).

Si un dossier réglable par hauteur crémaillère répond à une adaptation à différentes morphologies alors le remplacement est possible.